

Lac Gosselin, le 12 septembre 2025

Mme Marie-Ève Fortin, présidente
M. Georges Lanmafankpotin, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy - Appui des riverains du lac
Gosselin et relocalisation de l'éolienne B5**

Madame la Présidente,
Monsieur le Commissaire,

Dans le cadre des audiences publiques tenues par le BAPE en juin dernier à propos du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy et auxquelles des riverains ont pris part, des préoccupations ont été exprimées à l'égard de la localisation de l'éolienne B5 et de ses effets pour les résidents du lac Gosselin. Plusieurs riverains vous ont d'ailleurs transmis des mémoires afin d'exprimer leurs inquiétudes. La présente vise à vous faire part d'un nouveau et heureux développement qui change notre perception et notre appréciation du projet.

Lors des audiences, l'initiateur a réitéré son ouverture à poursuivre le dialogue avec les riverains afin d'identifier des solutions aux enjeux soulevés, en particulier quant à l'emplacement de l'éolienne B5. Cet engagement s'est traduit par des rencontres et des échanges soutenus et constructifs, tenus au cours des dernières semaines. Nous tenons d'ailleurs à souligner la disponibilité et l'ouverture des équipes de Kruger Énergie dans le cadre de cette démarche.

Ce processus de collaboration a conduit l'initiateur à proposer la relocalisation de l'éolienne B5 sur un lot nouvellement disponible, ayant pour effet de réduire significativement les impacts pour les résidents du secteur. Des plans révisés et de nouvelles simulations visuelles nous ont été présentés à notre satisfaction.

À la lumière de ces nouvelles informations, considérant les relocalisations des éoliennes B3 et maintenant B5 tel que proposé par l'initiateur, nous confirmons que la solution mise de l'avant répond à nos attentes et permet l'acceptabilité sociale du projet par les riverains du lac Gosselin. Nous sommes en mesure de constater les efforts importants qui ont été consentis par Kruger Énergie pour arriver à ces changements.

En conséquence, nous souhaitons porter à l'attention de la Commission que la présente lettre devrait donc être prise en considération dans les observations, les constats et les recommandations que formulera la Commission dans son rapport final.

Nous remercions la Commission d'avoir permis un espace d'échanges constructifs et demeurons disponibles pour toute demande d'information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Laurent Fallon

Représentant des riverains du lac Gosselin

Yves Côté

Représentant des riverains du lac Gosselin